

CHAPITRE 3. MISES À JOUR DES RAPPORTS AU TCA ET ENSEIGNEMENTS DE 2021

3.1 – ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES RAPPORTS ANNUELS DU TCA 2021

INTRODUCTION

En vertu de l'article 13.3 du Traité, les États parties sont tenus de présenter au Secrétariat du TCA des rapports annuels sur leurs exportations et importations d'armes autorisées ou effectives au cours de l'année civile précédente. Ces rapports annuels sont des outils précieux pour améliorer la compréhension des flux mondiaux d'armes et renforcer la confiance entre les États impliqués dans le commerce international des armes.

Le TCA exige de chaque État partie qu'il présente un premier rapport annuel après la première année civile complète suivant l'entrée en vigueur du Traité à son égard, et qu'il continue de soumettre un rapport chaque année par la suite. Aux termes du Traité, les rapports annuels doivent être remis au Secrétariat du TCA avant le 31 mai de chaque année. Le Secrétariat accorde néanmoins aux États parties un délai de grâce de sept jours, le délai effectif étant fixé au 7 juin de chaque année. Sur les 110 États parties tenus de présenter au moins un rapport annuel depuis 2015, seuls 78 — un peu plus des deux tiers — l'ont fait. La conformité à cette obligation d'établissement de rapports annuels a diminué depuis que les premiers rapports ont été soumis en 2016.

Ce chapitre offre une analyse préliminaire des rapports annuels pour l'année 2021 et des rapports annuels tardifs qui ont été soumis depuis la publication de l'ATT Monitor de l'année dernière au 7 juin 2022.

APERÇU DES RAPPORTS ANNUELS 2021

Sur les 111 États parties au TCA, 110 étaient tenus de soumettre un rapport annuel couvrant l'année civile 2021. Les Philippines — l'État partie ayant rejoint le Traité le plus récemment — ne sont pas encore tenues d'établir un rapport annuel. Au 7 juin 2022, les 44 États parties suivants avaient soumis un rapport annuel pour 2021 :

- Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Canada, Chili, Croatie, El Salvador, Espagne, État de Palestine, Grèce, Guatemala, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Madagascar, Maldives, Malte, Maurice, Monténégro, Niger, Nouvelle-

Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Seulement 40 % des États parties devant présenter un rapport annuel pour 2021 l'ont fait avant la date limite effective fixée par le Secrétariat. Il s'agissait du deuxième taux le plus faible de respect des délais au cours des sept années de déclaration annuelle en vertu du Traité. Ce taux est supérieur seulement à celui de la première année de la pandémie de COVID-19. Il représente également une diminution par rapport à l'année précédente, où 44 % des États parties devant soumettre des rapports annuels en 2020 l'avaient fait à temps. Le taux extrêmement faible de rapports annuels soumis au Secrétariat du TCA en temps voulu constitue un défi majeur pour le maintien de l'utilité et de la valeur du Traité, pour lequel la transparence est essentielle. Les États parties doivent d'urgence se conformer aux exigences du TCA en matière d'établissement de rapports, faute de quoi le Traité et son engagement à promouvoir la transparence du commerce des armes seront menacés.

TABLEAU 3.1 - TAUX DE DÉCLARATION DANS LES DÉLAIS DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE TCA

Année de déclaration	Nombre de rapports soumis dans les délais ¹	Taux de soumission dans les délais (Exprimé comme pourcentage des rapports attendus)
2015	30	49 %
2016	31	41 %
2017	37	42 %
2018	46	50 %
2019	37	38 %
2020	46	44 %
2021	44	40 %

Les États parties font souvent face à des défis importants en matière de déclaration — y compris des contraintes de temps

1 Le nombre de rapports annuels soumis à temps entre 2015 et 2020 est basé sur les données fournies par le Secrétariat du TCA. « Traité sur le commerce des armes : État des rapports ». Deuxième réunion du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports, 28 avril 2022, <https://bit.ly/3nxiv02>. Le nombre de rapports annuels soumis dans les délais pour 2021 est basé sur les informations se trouvant sur le site web du Secrétariat au 7 juin 2022. Secrétariat du TCA, « Rapports annuels », <https://thearmstradetreaty.org/annual-reports.html?templateId=209826>.

ou de ressources, des problèmes de coordination et de partage d'informations, et des priorités gouvernementales concurrentes — et beaucoup de ces défis ont été exacerbés par la pandémie de COVID-19². Toutefois, il n'est pas évident pourquoi un nombre aussi élevé d'États parties n'ont pas établi leurs rapports annuels pour 2021 à temps, d'autant plus que les effets de la pandémie se sont quelque peu atténués. La déclaration exigée par le TCA en étant à sa septième année, les difficultés rencontrées dans l'établissement des rapports annuels sont bien connues, et il est d'une importance cruciale que les États parties prennent des mesures pour y remédier.

Quatorze des États parties qui ont présenté leur rapport à temps cette année (soit près de 32 %) ont rendu leur rapport annuel pour 2021 confidentiel, c'est-à-dire qu'il n'a été mis à la disposition que du Secrétariat du TCA et des autres États parties. Cela représente une augmentation par rapport aux 28 % des rapports livrés dans les délais en 2020 et aux 17 % des rapports livrés dans les délais en 2019 qui avaient été marqués comme confidentiels.

L'augmentation du nombre de rapports soumis comme confidentiels s'explique non seulement par le fait que certains nouveaux États parties ont choisi de ce faire, mais aussi par le fait que d'autres États parties sont passés de rapports publics à des rapports confidentiels. Sur les 14 États parties qui ont soumis des rapports annuels confidentiels en 2021, trois n'avaient jamais soumis de rapport annuel auparavant (le Guatemala, le Niger et la République populaire de Chine) ; quatre avaient soumis des rapports annuels publics pendant six ans avant de présenter des rapports confidentiels pour la première fois cette année (la Croatie, l'Espagne, la Lettonie et le Portugal) ; trois avaient déjà soumis un ou plusieurs rapports publics avant de passer à des rapports confidentiels ces dernières années (El Salvador, la Grèce et Maurice) ; et quatre avaient toujours soumis des rapports annuels confidentiels (Antigua-et-Barbuda, la Barbade, l'État de Palestine et Madagascar).

L'augmentation constante du nombre de rapports annuels confidentiels soulève plusieurs préoccupations. Le fait de restreindre l'accès aux rapports limite les connaissances sur les flux mondiaux d'armes ; sape les efforts visant à identifier les ventes problématiques, les accumulations dangereuses et les irrégularités dans les rapports ; et empêche d'évaluer avec précision si les États parties respectent leurs obligations au titre du TCA et si le Traité atteint son objet et son but.

MISE À JOUR DES RAPPORTS

Cinq États parties (l'Afghanistan, la Namibie, Nioué, la République populaire de Chine et Sao Tomé-et-Principe) étaient tenus de soumettre leur premier rapport annuel au titre du TCA cette année. Au 7 juin 2022, un seul d'entre eux (la République populaire de Chine) l'avait fait. Le fait que les quatre autres pays n'aient pas soumis de rapport est un autre indicateur du manque de conformité à l'obligation du TCA en matière d'établissement de rapports annuels. À cette date l'année dernière, trois des huit États parties devant soumettre leur premier rapport annuel au Secrétariat du TCA l'avaient fait.

L'établissement des rapports annuels a atteint son niveau presque le plus bas, avec le nombre d'États parties qui se sont systématiquement acquittés de cette obligation en baisse. Au 7 juin 2022, 39 États parties (sans compter ceux qui étaient tenus de présenter un rapport pour la première fois cette année) avaient soumis tous les rapports annuels requis³. Au même moment l'année dernière, 41 l'avaient fait.

À titre de comparaison, 28 États parties (sans compter les quatre États parties qui n'ayant pas soumis leur rapport initial cette année) n'ont soumis aucun des rapports annuels qu'ils étaient tenus d'établir⁴. Il s'agit là d'une légère augmentation par rapport aux 26 États parties qui ne s'étaient pas toujours acquittés de leurs obligations en matière d'établissement de rapports annuels au cours des deux années précédentes.

Malgré le nombre décevant de rapports reçus, plusieurs États parties ayant présenté des rapports en retard ont accompli des progrès louables au cours de l'année écoulée quant à la présentation des rapports annuels prévus par le Traité. Depuis la publication de l'ATT Monitor de l'année dernière, le Guatemala et le Niger ont soumis des rapports annuels pour la première fois après des années de non-conformité à cette obligation. Le Guatemala était tenu de soumettre un rapport pour la première fois en 2018 et le Niger en 2017. En outre, plusieurs États parties ont tardivement présenté des rapports annuels. Cela inclut 17 États parties qui ont soumis leur rapport annuel pour 2020 après la date limite de soumission des rapports, et qui n'avaient donc pas été inclus dans l'analyse des rapports annuels de l'ATT Monitor de l'année dernière⁵. Cela comprend également cinq États parties qui ont soumis des rapports annuels attendus les années précédentes (l'Afrique du Sud, la Barbade, le Cameroun,

2 Projet d'évaluation de base du Traité sur le commerce des armes du Centre Stimson. « Taking Stock of ATT Reporting Trends and Challenges », avril 2022, <http://www.armstrade.info/wp-content/uploads/2014/10/Taking-Stock-of-ATT-Reporting-Trends-and-Challenges.pdf>.

3 Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Croatie, El Salvador, Espagne, État de Palestine, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Madagascar, Maldives, Maurice, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

4 Bahamas, Belize, Botswana, Brésil, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Dominique, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Islande, Liban, Lesotho, Mauritanie, Mozambique, République centrafricaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Seychelles, Suriname, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago et Zambie.

5 Afrique du Sud, Australie, Autriche, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chypre, Estonie, Hongrie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Monaco, Nigéria, Norvège, Panama et Royaume-Uni.

El Salvador et Madagascar). Quatre d'entre eux ont présenté des rapports tardifs pour 2019 (l'Afrique du Sud, la Barbade, le Cameroun et Madagascar) ; deux ont présenté des rapports tardifs pour 2018 (la Barbade et El Salvador) ; et un a présenté des rapports tardifs pour 2017 et 2016 (la Barbade).

Les rapports annuels présentés récemment par la Barbade sont particulièrement remarquables. Après avoir soumis son premier rapport annuel l'année dernière après quatre ans de non-conformité, elle a soumis son rapport annuel pour l'année 2021 dans les délais. Avec la soumission de ses rapports annuels tardifs pour les années 2016 à 2019 au cours de l'année écoulée, la Barbade a maintenant soumis les six rapports annuels requis. Bien que les États parties soient tenus de présenter leurs rapports dans les délais, il demeure toutefois extrêmement utile de présenter des rapports tardifs, même longtemps après l'année de soumission originale. Les États parties qui n'ont pas encore présenté de rapports devraient être encouragés à suivre l'exemple de la Barbade et des autres États parties qui ont présenté des rapports tardifs au cours de l'année écoulée.

BILAN INITIAL

Plusieurs observations peuvent être élaborées sur la base d'un premier examen du contenu des 30 rapports annuels pour l'année 2021 accessibles au public et soumis avant le 7 juin 2022.

Huit des États parties (soit 27 %) ayant soumis des rapports annuels pour l'année 2021 accessibles au public ont utilisé l'outil de notification en ligne, et six d'entre eux ont également utilisé l'outil en ligne pour soumettre leurs rapports annuels en 2020⁶. À titre de comparaison, huit des 32 États parties (25 %) qui avaient soumis des rapports publics en 2020 à la même date l'année dernière avaient utilisé l'outil en ligne⁷.

Dix-neuf États parties (63 %) ont utilisé une version du modèle de rapport recommandé pour soumettre leurs rapports annuels en 2021⁸. À titre d'exemple de bonne pratique, 12 d'entre eux ont utilisé la version révisée du modèle la plus récente, telle qu'approuvée par la septième Conférence des États parties en 2021⁹. Trois États parties (10 %) ont réutilisé leur rapport soumis au Registre des armes classiques de l'ONU en 2021 ou une version modifiée de celui-ci¹⁰.



BIEN QUE LES ÉTATS PARTIES SOIENT TENUS DE PRÉSENTER LEURS RAPPORTS DANS LES DÉLAIS, IL DEMEURE TOUTEFOIS EXTRÊMEMENT UTILE DE PRÉSENTER DES RAPPORTS TARDIFS, MÊME LONGTEMPS APRÈS L'ANNÉE DE SOUMISSION ORIGINALE.

Trois États parties (les Maldives, le Pérou et la Sierra Leone) ont établi des rapports portant la mention « néant » pour les exportations d'armes. Deux autres (le Burkina Faso et le Chili) n'ont signalé aucune exportation d'armes, mais n'ont pas non plus indiqué l'établissement de rapports « néant ». Deux États parties ont soumis des rapports « néant » pour les importations d'armes (les Maldives et la Sierra Leone). Un autre État partie (le Royaume-Uni) n'a signalé aucune importation d'armes, mais n'a pas non plus indiqué qu'il avait soumis un rapport portant la mention « néant ».

Neuf États parties (30 %) ont indiqué qu'ils n'ont pas inclus certaines informations commercialement sensibles et/ou liées à la sécurité nationale dans leurs rapports pour 2021¹¹. Deux d'entre eux (l'Australie et la Suède) ont indiqué avoir retenu le nombre d'articles transférés dans certaines catégories d'armes et un (le Burkina Faso) a expliqué qu'il avait retenu des données relatives à la valeur des marchandises. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année dernière, où environ 19 % des États parties qui avaient soumis des rapports publics pour 2020 ont indiqué qu'ils avaient dissimulé certaines informations commercialement sensibles et/ou liées à la sécurité nationale.

Quatre États parties ont indiqué que leur rapport en 2021 contenait des informations sur les définitions nationales et les catégories d'armes classiques, contre cinq dans leurs rapports en 2020¹².

6 Belgique, Chili, Italie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède et Suisse. À l'exception de la Belgique et de la Pologne, tous ces États parties ont également utilisé l'outil en ligne pour soumettre leurs rapports annuels en 2020.

7 Argentine, Finlande, Italie, Japon, République tchèque, Roumanie, Suède et Suisse.

8 Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Hongrie, Irlande, Japon, Liechtenstein, Maldives, Malte, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pérou, République de Corée, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie et Slovénie.

9 Allemagne, Australie, Burkina Faso, Japon, Liechtenstein, Maldives, Malte, Nouvelle-Zélande, Pérou, République de Corée, Sierra Leone et Slovaquie.

10 Canada, Pays-Bas et Royaume-Uni.

11 Afrique du Sud, Australie, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Hongrie, Irlande, Monténégro, République de Corée et Suède.

12 Afrique du Sud, Belgique, Nouvelle-Zélande et Suisse.

EXPORTATIONS

Dix-neuf États parties ont fait état d'exportations d'armes classiques majeures¹³. Six ont signalé d'importantes exportations d'armes autorisées¹⁴ et onze d'importantes exportations d'armes effectives¹⁵. Ceci comprend néanmoins deux États parties (l'Afrique du Sud et la République tchèque) qui n'ont pas indiqué dans tous les cas s'ils déclaraient des exportations autorisées ou effectives, ce qui complique notre analyse. En outre, deux autres États parties (la Bosnie-Herzégovine et l'Irlande) n'ont pas indiqué si leurs exportations d'armes majeures déclarées étaient des transferts effectifs ou autorisés.

Vingt-cinq États parties ont signalé des exportations d'armes légères et de petit calibre (ALPC)¹⁶. Onze d'entre eux ont déclaré des exportations autorisées d'ALPC¹⁷, onze ont déclaré des exportations effectives¹⁸ et un (le Monténégro) a indiqué

que toutes ses exportations d'ALPC déclarées étaient à la fois des transferts autorisés et des transferts effectifs. Toutefois, quatre de ces États parties (l'Irlande, l'Italie, la Serbie et la Suède) n'ont pas indiqué dans tous les cas s'ils déclaraient des exportations effectives ou autorisées d'ALPC. Deux autres États parties (la Bosnie-Herzégovine et la République tchèque) n'ont pas indiqué si leurs exportations d'ALPC déclarées étaient des transferts effectifs ou autorisés.

Plusieurs États parties ont signalé leurs exportations d'armes classiques majeures et d'ALPC de manière différente. L'Allemagne a fait état de ses exportations effectives d'armes classiques majeures et de ses autorisations d'exportations d'ALPC. La République tchèque a noté si ses exportations déclarées d'armes classiques majeures étaient autorisées ou des transferts effectifs, mais n'a pas indiqué si ses exportations déclarées d'ALPC étaient autorisées ou effectives. À l'inverse,



DES ARTILLEURS DE L'ARMÉE AUSTRALIENNE TIRENT UN OBUSIER DE 155 MM PENDANT L'EXERCICE « BARCE » DANS LA ZONE D'ENTRAÎNEMENT DE SHOALWATER, DANS LE QUEENSLAND.

CRÉDIT PHOTO : © COMMONWEALTH OF AUSTRALIA, DEPARTMENT OF DEFENCE/CPL NICOLE DORRETT

13 Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

14 Afrique du Sud, Australie, Belgique, Italie, République de Corée et Royaume-Uni.

15 Allemagne, Canada, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

16 Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Liechtenstein, Malte, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

17 Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Irlande, Italie, Malte, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Royaume-Uni et Suisse.

18 Canada, Hongrie, Japon, Liechtenstein, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Suède.

L'Irlande a indiqué lorsque ses exportations d'ALPC déclarées étaient autorisées ou effectives, mais n'a pas indiqué si ses exportations déclarées d'armes classiques majeures étaient des transferts réels ou autorisés.

Dix-sept États parties n'ont communiqué que le nombre d'articles exportés¹⁹. Un pays (la Suède) n'a communiqué que la valeur des articles exportés : à part pour certains transferts, elle n'a fourni ni le nombre ni la valeur de ses exportations. Sept États parties ont communiqué à la fois le nombre et la valeur des articles exportés²⁰, mais pour certains transferts, l'un d'entre eux (la Belgique) n'a communiqué que la valeur tandis qu'un autre (l'Irlande) n'a communiqué que le nombre.

IMPORTATIONS

Quinze États parties ont signalé des importations d'armes classiques majeures²¹. Deux d'entre eux (la Belgique et le Chili) ont déclaré avoir autorisé des importations d'armes classiques majeures, dix ont signalé des importations effectives²², un autre (le Pérou) a indiqué une combinaison des deux et un autre (le Burkina Faso) a indiqué que toutes les importations d'armes majeures qu'il avait signalées étaient à la fois des transferts effectifs et des transferts autorisés. Un État partie (la République tchèque) n'a pas indiqué s'il avait signalé des importations d'armes classiques majeures effectives ou autorisées.

Vingt-six États parties ont signalé des importations d'ALPC²³. Neuf d'entre eux ont déclaré des importations autorisées²⁴, onze ont déclaré des importations réelles²⁵, un (le Pérou) a déclaré une combinaison des deux, and deux autres (le Burkina Faso et le Monténégro) ont indiqué que toutes leurs importations déclarées étaient à la fois des transferts réels et des transferts autorisés. Toutefois, quatre de ces États parties (l'Australie, la Belgique, la Hongrie et la Roumanie) n'ont pas indiqué dans tous les cas s'ils signalaient des importations effectives ou autorisées d'ALPC, et trois autres (la Bosnie-Herzégovine, l'Irlande et la République tchèque) n'ont pas indiqué si leurs importations d'ALPC déclarées étaient des transferts autorisés ou effectifs.

Deux États parties ont signalé leurs importations d'armes classiques majeures et d'ALPC de manière différente. L'Allemagne et la Suisse ont toutes deux fait état de leurs importations effectives d'armes classiques majeures et de leurs autorisations d'importations d'ALPC.

Vingt-deux États parties n'ont communiqué que le nombre des articles importés²⁶, un (la Belgique) a communiqué soit le nombre soit la valeur, et quatre (la Bosnie-Herzégovine, le Japon, le Pérou et la Slovénie) ont communiqué à la fois le nombre et la valeur des articles exportés, bien que pour certains transferts, un État (le Japon) n'ait communiqué que le nombre.

CONCLUSION

Les États parties qui ont soumis des rapports annuels accessibles au public à temps cette année ainsi que ceux qui ont présenté des rapports tardifs devraient être félicités pour les efforts qu'ils déploient pour s'acquitter de leurs obligations au titre du Traité et pour contribuer à une meilleure compréhension des flux mondiaux d'armes. Toutefois, il est profondément inquiétant que la septième année de déclaration tel qu'exigée par le TCA ait été marquée par la persistance des mêmes tendances négatives en matière de transparence qui avaient caractérisé les six années précédentes, y compris le fait que de nombreux rapports n'ont pas été soumis et que le taux de rapports confidentiels n'a cessé d'augmenter. Bien que la pandémie de COVID-19 continue sans aucun doute d'avoir un impact sur les processus gouvernementaux impliqués dans l'établissement des rapports, elle ne peut expliquer pourquoi les pratiques ont continué à se détériorer tandis qu'une grande partie du monde a rebondi depuis les pires jours de la pandémie. Pour inverser ces tendances négatives et faire progresser de manière significative les objectifs du TCA en matière de transparence, il faut faire davantage pour aider les États parties à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent pour établir des rapports de manière cohérente, opportune et transparente.

19 Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie et Suisse.

20 Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Irlande, Japon, Malte et Slovénie.

21 Allemagne, Australie, Belgique, Burkina Faso, Chili, Japon, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Suisse.

22 Allemagne, Australie, Japon, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Suisse.

23 Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Canada, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Liechtenstein, Malte, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

24 Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Italie, Liechtenstein, Malte, Nouvelle-Zélande, République de Corée et Suisse.

25 Australie, Canada, Hongrie, Japon, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Suède.

26 Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Burkina Faso, Canada, Chili, Hongrie, Irlande, Italie, Liechtenstein, Malte, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

DES SOLDATS EFFECTUENT DES CONTRÔLES DE SÉCURITÉ ET PRÉPARENT UN HAWK NOIR UH-60 POUR L'ENTRAÎNEMENT AUX TIRS AÉRIENS À LA BASE AÉRIENNE DE MIHAIL KOGALNICEANU, EN ROUMANIE.

CRÉDIT PHOTO : © U.S. ARMY/SPC ANDREW MCNEIL

